

Procès-verbal de la rencontre du Comité de parents

Tenue le lundi 15 janvier 2024, 19 h 00

En vidéoconférence (TEAMS)

Présences :

École	Rôle	Nom	Prénom	Présence
Adélard-Desrosiers	Représentant	Vigeant	Patrick	Oui
Albatros	Représentant	Colette	Mélanie	Oui
Alphonse-Pesant	Représentant	Merrouna	Mohammed	Non
Cardinal-Léger	Représentant	Gingras-Morency	Audrey	Non
Chénier	Représentant	Verville	Diane	Oui
De la Belle-Rive	Représentant	Chrétien	Louis-Philippe	Oui
De la Belle Rive	Substitut	Séguin	Étienne	Non
De la Fraternité	Représentant	El Aasri	Mustapha	Oui
Denise-Pelletier	Représentant	Ferrahi	Djaouida	Non
Des Roseaies	Représentant	Bernard	Cathy	Oui
Félix-Leclerc	Représentant	LeBlanc	Stéphanie	Oui
Ferland	Représentant	Hassoune	Youssef	Non
Ferland	Substitut	Saih	Nasr-Eddine	Non
Fernand-Gauthier	Représentant	Baptiste	Sonite	Non
François-La Bernarde	Représentant	Drouin	Mélanie	Oui
Gabrielle-Roy	Représentant	Trifi	Anis	Oui
Gabrielle-Roy	Substitut	Tibourtine	Reda	Non
Général-Vanier	Représentant	Vlasenko	Sofiya	Oui
Jacques-Rousseau	Représentant	Bengana	Karim	Oui
Jean-Nicolet	Représentant	Agenor	M-Camille	Oui
Jules-Verne	Représentant	Micourt	Jackson	Oui
Jules-Vernes	Substitut	Kamuntu	Epiphanie	Non
La Dauversière	Représentant	Azizi	Mohamed	Non
Lambert-Closse	Représentant	Metalci	Hamid	Non
Le Carignan	Représentant	Siby	Hassene	Non
Marc-Aurèle-Fortin	Représentant	Kamel	Melha	Oui
Marc-Laflamme	Représentant	Véronneau	Janique	Oui
Montmartre	Représentant	Dufour	Simon	Oui
Notre-Dame	Représentant	Dorilas	Bruno	Non
Notre-Dame-de-Fatima	Représentant	Gagnon	Claudine	Oui
Pie XII	Représentant	Degoh	Godwin	Oui
Pierre-de-Coubertin	Représentant	Gauthier	Maxime	Oui
René-Guénette	Représentant	Lokmane	Hanane	Oui
René-Guénette	Substitut	Vaillancourt	Julien	Non
Sainte-Colette	Représentant	Jocelyn	Ashley	Non
Sainte-Germaine-Cousin	Représentant	Jolin	René	Oui
Sainte-Gertrude	Représentant	Kilcullen	Cindy	Oui

Sainte-Marguerite Bourgeoys	Représentant	Lessard	Valérie	Oui
Saint-Joseph	Représentant	Montminard	Jean-Marc	Non
Saint-Marcel	Représentant	Dumont	Cindy Désirée	Oui
Saint-Octave	Représentant			
Saint-Rémi	Représentant	Lamothe	Karine	Oui
Saint-Vincent-Marie	Représentant	François	Kerline	Non
Sec. Antoine-de-St-Exupéry	Représentant	Azizi	Mohamed	Non
Secondaire Anjou	Représentant	Houde	Richard	Oui
Secondaire Calixa-Lavallée	Représentant	Verreault	Audrée	Oui
Secondaire Daniel-Johnson	Représentant	David	Maria Sinopha	Oui
Secondaire P.A.T	Représentant	Forgues	Aline	Oui
Secondaire P.A.T	Substitut	Ofoe	Emmanuel-Yvan	Non
Secondaire Henri-Bourassa	Représentant	D'Zentima	Cécile	Non
Secondaire Jean-Grou	Représentant	Tshitenge	Paul	Oui
Simone-Desjardins	Représentant	Marly	Régis	Oui
Wilfrid-Bastien	Représentant	Souna	Mohammed	Oui
Wilfrid-Bastien	Substitut	Medjahed	Amel	Non
Wilfrid-Pelletier	Représentant	Bougaoua	Omar	Oui
CCSEHDAA	Représentant	Forgues	Aline	Oui

Invité		Nom	Prénom	Présence
	Dir. Général adjoint	Duquette	Martin	Oui
CSSPI	Coor service	Larouche	Julie	Oui
Ville Mtl	Cons d'arrond	Baril	Marie-Claude	Oui
CCSEHDAA	Représentant	Josma	Francia	Oui
CCSEHDAA	Représentant	Larivée	Nicole	Oui
CCSEHDAA	Représentant	Medjahed	Amel	Oui
CCSEHDAA	Représentant	Simard	Véronique	Oui
CCSEHDAA	Représentant	Tekelioglu	Derya	Oui

Madame Aline Forgues agit comme présidente d'assemblée et madame Guylaine Bourget comme secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté et l'assemblée débute à 19 h 08.

□□□□□

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente fait lecture de l'ordre du jour transmis dans l'avis de convocation.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2023 et suivi
4. Mot de la présidente
5. Transport scolaire
6. Prévisions budgétaires
7. Paroles aux délégués
 - a) Déléguée votant FCPQ
 - b) Réseaux
 - i. Anjou / Saint-Léonard
 - ii. Mtl-Nord / RDP
 - iii. Mtl-Est / PAT / écoles spécialisées
 - c) Transport
 - d) EHDA
8. Varia
9. Prochaine rencontre le 19 février 2024
10. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Stéphanie LeBlanc, secondée par René Jolin et résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

« **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** »

□□□□□

3. Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2023

Il est proposé par Anis Trifi, secondée par Maxime Gauthier, et résolu :

Que le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023 soit adopté tel que déposé.

« **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** »

□□□□□

4. Mot de la présidente

Madame Aline Forgues prend la parole pour annoncer que le représentant du réseau Anjou / Saint-Léonard s'est désisté de son poste et de celui de représentant de son école. Un courriel a été envoyé à tous les membres de ce réseau pour savoir s'il y a des gens qui seraient intéressés à se présenter comme nouveau représentant du réseau. Il y a eu une seule candidature, soit M. Anis Trifi de l'école Gabrielle-Roy. Il est élu par acclamation.

Elle explique le déroulement d'une rencontre lorsque celle-ci est en vidéoconférence. Une demande par courriel est faite avec un lien pour se connecter sur TEAMS. Il est important de confirmer ou non votre présence à cette rencontre. À la suite de cette confirmation, le courriel va disparaître et cette rencontre s'inscrira automatiquement dans votre agenda avec toutes les informations requises pour le bon déroulement de la réunion. Elle mentionne également que lorsqu'un courriel vous est acheminé, il serait bien que vous utilisiez la touche « répondre à » au lieu de « répondre à tous » ceci éviterait, à l'avenir, une avalanche de courriels dans nos boîtes mails.



5. Transport scolaire

Madame Forgues nous rappelle que la politique sur le transport scolaire a été envoyée à tous et que c'est M. Martin Duquette, directeur général adjoint, et Mme Julie Larouche, coordinatrice de service, qui en font la présentation.

Monsieur Duquette souhaite à tous une bonne année 2024. Il mentionne que la nouvelle politique du transport entrera en fonction à compter du 1^{er} juillet 2024 et que l'an dernier, une consultation a été effectuée parmi toutes les parties prenantes pour modifier ladite politique. Il va indiquer où se retrouvent tous les documents pertinents au transport scolaire sur le site du CSSPI.

Au CSSPI, il y a 7000 élèves qui bénéficient du transport et qu'il y a environ 140 à 160 véhicules pour ce service. Monsieur Duquette présente les principaux changements qui auront lieu lors de la prochaine année scolaire.

Les élèves admissibles au transport scolaire sont les suivants :

- Pour les enfants du préscolaire, il n'y a aucun changement sur l'admissibilité au transport. Cela reste à plus de 0,7 km de leur école de quartier.
- Pour les enfants du primaire (1^{er} cycle), il n'y a aucun changement. Cela reste à plus de 1 km de leur école de quartier.
- Pour les enfants du primaire (2^e et 3^e cycle), il y a une modification. La distance de marche est augmentée de 1 km à 1,6 km de leur école de quartier avant d'être admissible au transport scolaire.
- Pour les élèves identifiés EHDAA par le CSSPI, il n'y a aucun changement.

Pour les prochaines années, et ce, tant que les offres de services des écoles à projet particulier ne seront pas revues, le CSSPI sera en mesure d'accommoder la grande majorité des élèves, mais qu'il y aura différentes modifications qui seront faites pour diminuer les temps de parcours.

Madame Véronique Simard de l'école St-Octave demande comment est calculé la distance et est-ce qu'on tient compte du niveau de danger comme les traverses de chemin de fer? Madame Julie Larouche lui répond en lui mentionnant que la distance de marche est calculée entre le numéro civique du parent de l'élève et l'entrée de la cour d'école. Toutefois, à certaines occasions, il y a des zones à risque qui sont à prioriser comme la rue Sherbrooke qui comporte quatre voies à traverser.

Monsieur Duquette reprend la parole pour indiquer que le CSSPI a introduit un nouveau concept de place disponible qui sera en vigueur dès l'an prochain pour les élèves qui n'avaient pas droit au transport scolaire régulier. Les élèves visés par cette nouvelle mesure sont :

- Les élèves qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité;
- Les élèves qui fréquentent une école à projet pédagogique particulier;
- Les élèves dont les parents ont obtenu un libre choix.

Il n'y aura pas de nouveaux circuits d'autobus supplémentaires qui seront créés, mais bien des places qui sont rendues disponibles sur des circuits déjà existants. Il y aura aussi des ordres de priorité pour ces places. Elles seront accordées au plus jeune, le plus loin de leur école. Les parents peuvent présenter une demande, peu importe la distance, et chacune de celles-ci seront analysées.

Monsieur Omar Bougaoua s'interroge sur un élément de la politique qui stipule que le bureau du transport scolaire se réserve le droit d'annuler le privilège d'utilisation des places disponibles en cours d'année. Il aimerait avoir des éclaircissements à ce sujet, car cela occasionnera des problèmes aux parents. Madame Julie Larouche précise que ce sera le cas si un problème de capacité survient en cours d'année, entre autres, dû à l'arrivée de nouveaux étudiants en classe de francisation. Ceux-ci auront priorité selon les conditions de la politique du transport scolaire. Seules les places disponibles sur demande seront ciblées.

Madame Mélanie Drouin prend la parole pour s'assurer que l'on considère l'aspect sécurité pour les enfants qui marchent étant donné que la distance de marche sera augmentée de 1 km à 1,6 km. Elle veut savoir si le CSSPI a prévu des mesures pour faire traverser les enfants à certaines intersections, si des pourparlers sont en cours avec la Ville de Montréal pour prévoir l'ajout de brigadiers scolaires sur le domaine public. Monsieur Martin Duquette mentionne qu'avec l'ensemble des arrondissements, le CSSPI a un plan qui est revu de façon périodique au niveau des corridors scolaires. Pour ce qui est des brigadiers scolaires, c'est avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ci-après nommé, qu'on en établit le besoin. C'est aussi le SPVM qui va évaluer le besoin avec l'arrondissement et le CSSPI. Ce dernier encourage le transport actif alors que la question des corridors scolaires devient très importante. Aussi, il y a 60% des élèves qui bénéficient du service de garde, ce qui diminue le nombre d'élèves qui se déplacent en transport actif.

Monsieur Duquette reprend la présentation sur le transport scolaire. Auparavant il n'y avait aucune modalité pour le transport en commun pour les élèves du secondaire. Maintenant, une aide financière au transport en commun pourra être offerte à un élève du secondaire issu d'une famille à faible revenu et qui demeure à plus de 2,6 km de l'école de son quartier.

Sur le site du CSSPI, il y a maintenant dans la section [parents et élèves](#), une sous-section [Services](#) qui donne toutes les informations importantes sur le [transport scolaire](#) soit :

- Guide d'utilisation du transport scolaire
- Politique du transport scolaire – en vigueur actuellement
- Politique du transport scolaire – En vigueur au 1^{er} juillet 2024
- Transport d'équipement et de bagages

Madame Julie Larouche ajoute que le nouveau formulaire pour les places disponibles pour la prochaine année scolaire sera disponible à la fin mai début juin. Pour les enfants qui vont perdre leur admissibilité au transport scolaire, les parents vont recevoir une lettre au courant des prochaines semaines, les avisant que leur enfant n'est plus éligible dès la prochaine rentrée scolaire et qu'ils pourront toujours remplir le nouveau formulaire pour les places disponibles.

Un nouvel équipement technologique, solution mTransport, a été implanté par le CSSPI dans tous les autobus. Les parents doivent installer cette application sur leur téléphone. Ainsi, ils vont être avisés :

- lorsque le véhicule a quitté l'arrêt qui précède leur emplacement;
- en cas de retard;
- si le transport est annulé.

La présentation étant terminée par M. Duquette et Mme Larouche, c'est maintenant le temps pour les questions.

Monsieur René Jolin demande s'il y a des mesures de contrainte face aux fournisseurs de transport scolaire pour tous les bris de service dans la politique. Monsieur Duquette confirme qu'il y a des mesures de contraintes, mais elle ne se trouvent pas dans la politique. Elles sont plutôt dans les règles contractuelles. Effectivement, il y a des pénalités qui sont prévues aux contrats lorsqu'ils n'honorent pas leurs contrats. Le bureau du transport et M. Duquette travaillent d'arrache-pied avec les transporteurs pour adopter des stratégies qui font en sorte qu'ils comprennent très bien la situation. Il y a des transporteurs qui ont perdu un grand nombre de circuits et le CSSPI a trouvé une façon contractuelle de faire respecter les règles d'octroi de contrats publics et a réussi à répartir certains contrats avec d'autres transporteurs. Ce qui est venu mettre une saine pression auprès de tous les transporteurs. Pour les berlines, le problème n'est pas au niveau du nombre de véhicules, mais plutôt d'avoir des chauffeurs. Le CSSPI s'est assuré qu'une partie de l'augmentation de coût au contrat allait aux chauffeurs comme effet de rétention.

Madame Marie-Claude Baril, conseillère d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, demande quel est le nombre d'élèves qui seront impactés par la nouvelle politique et elle aimerait savoir si une carte sera produite avec les nouveaux rayons qui démontrent l'augmentation de la distance de marche. Madame Julie Larouche mentionne qu'il n'y a pas de carte démontrant les distances de marche avec l'aide de rayons. Pour ce qui est de l'impact de la distance de marche, il y a environ 1600 élèves qui sont touchés. Cependant, sur ce nombre, il y a déjà 500 élèves qui sont inscrits au service de garde et qui n'utilisaient pas le transport scolaire.

Madame Sofiya Vlasenko demande à quelle fréquence les corridors scolaires sont ré-évalués et comment ils sont déterminés? Madame Larouche répond que c'est chacun des établissements scolaires et leur arrondissement qui déterminent les corridors scolaires.

Madame Melha Kamel précise que l'application Mtransport est bien appréciée, car elle permet à son enfant de ne pas sortir trop tôt l'hiver et d'être plus confortable. Elle demande s'il y aura la possibilité que les berlines soient aussi équipées de l'application Mtransport et s'il y aura place à

revenir à la distance d'avant dans un avenir prochain? Madame Julie Larouche répond que présentement, il n'y a pas de place dans les berlines pour installer une tablette, mais qu'ils sont à la recherche de solutions pour les implanter à la prochaine rentrée scolaire. Les distances de marche sont régies par des balises ministérielles.

Madame Francia Josma prend la parole pour demander des informations en lien avec les élèves HDAA en classe régulière. Elle voudrait savoir pourquoi les enfants HDAA en classe régulière ne bénéficient pas du transport scolaire comme les enfants HDAA dans les classes spéciales. Elle demande aussi si des mesures peuvent être mises en place pour permettre aux élèves HDAA de bénéficier d'une place dans le transport scolaire ordinaire. Madame Larouche précise que chacun de ces élèves est évalué par les établissements scolaires et ce sont eux qui décident si l'enfant a besoin ou non d'un transport adapté et/ou scolaire ordinaire.

Madame Aline Forgues remercie M. Duquette et Mme Larouche pour leur présentation.

□□□□□

6. Prévisions budgétaires

En l'absence de Monsieur Hassene Siby, Madame Guylaine Bourget mentionne que les prévisions budgétaires qui avaient été annoncées lors de la rencontre du 20 novembre sont toujours les mêmes. Il n'y a eu aucune dépense faite depuis ce temps.

Elle rappelle aux membres de faire parvenir leur information bancaire pour le paiement des frais de représentation qui doivent leur être remboursés.

□□□□□

7. Parole aux délégués :

- Monsieur Anis Trifi, représentant du réseau Anjou / Saint-Léonard, prend la parole. Il mentionne des problèmes de déneigement autour des écoles et dans les cours d'école. Il aimerait développer ce point pour la sécurité autour des écoles. Il aimerait apporter ce point lors de la prochaine rencontre du comité de parents pour tenter de trouver des solutions.
- Monsieur Maxime Gauthier, représentant du réseau Montréal-Nord / Rivière-des-Prairies, prend la parole. Il souhaite une bonne année 2024 à tous les parents. Il invite les gens de

son réseau à compléter les sondages, car c'est important pour orienter les futures rencontres réseau qui auront lieu prochainement. Les sujets qui auront été relevés lors de ces sondages permettront de mettre l'emphase sur les préoccupations de la plupart des parents. Il remercie madame Melha Kamel pour une information sur une ressource qui est mise à la disposition des gens, et ce, en lien avec les bibliothèques. Il suggère une rotation pour le point « parole aux délégués » pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui parlent en premier.

- Madame Mélanie Drouin, représentante du réseau Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles / écoles spécialisées, prend la parole. Elle mentionne qu'effectivement une rotation pour la parole aux délégués serait bien appréciée. Elle souhaite aussi la bonne année 2024 à tous. Elle procédera à un sondage à même les représentants de son réseau pour connaître les points qui interpellent la majorité des parents. Elle prévoit faire une rencontre réseau durant le mois de février. Le sujet du déneigement autour des écoles et sur le domaine privé de l'école est un enjeu qui préoccupe beaucoup de parents. Elle aimerait parler avec les parents à savoir comment ils se sentent en tant que représentant de leur école lorsqu'ils reviennent dans leur conseil d'établissement. Est-ce qu'ils se font écouter et est-ce que les sujets qu'ils ramènent sont considérés ?
- Madame Melha Kamel, déléguée votant FCPO, prend la parole. Elle nous informe que le prochain conseil général aura lieu le 25 janvier. Elle rappelle aux représentants qu'il y a la semaine de l'engagement parental et d'en parler dans les conseils d'établissement.
- Madame Nicole Larivée prend la parole comme nouvelle représentante du CCSEHDAA. Elle a été élue lors de la dernière rencontre du 11 janvier. Elle souhaite bonne année à tous. Elle est bien heureuse d'être de retour au sein du comité de parents en tant que représentante du CCSEHDAA. Étant nouvellement élue, Mme Aline Forgues prend la parole pour donner les dernières nouvelles du CCSEHDAA. La revue de l'organisation des services de soutien aux élèves HDAA, la situation budgétaire et les sujets à traiter cette année ont été abordés durant cette première rencontre. Les dates de rencontre ont été modifiées et le nouveau calendrier sera envoyé à tous. La prochaine rencontre du CCSEHDAA aura lieu le 12 février prochain. Elle encourage les membres du comité de parents à y participer en tant qu'observateurs s'ils veulent avoir plus de renseignements. Elle mentionne qu'elle a été réélue en tant que présidente du CCSEHDAA et Madame Melha Kamel comme vice-présidente.

□□□□□□

8. Varia

Madame Aline Forgues donne la parole à Madame Marie-Claude Baril.

Madame Baril se présente. Elle est conseillère d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour le district de Pointe-aux-Trembles. Elle est aussi présidente du comité de mobilisation qui est un comité qui s'occupe de la sécurité aux abords des écoles, des rues, de la vitesse qui doit être respectée et qui trouve des aménagements comme des dos d'âne, des saillies. Ce comité favorise la mobilité active en toute sécurité.

Elle trouve important d'avoir été présente lors de la présentation sur le transport scolaire, car il y aura un impact sur les corridors scolaires. Le CSSPI ajoutera 0,6 km de marche et elle rassure les

gens qu'elle a bien saisi l'importance de créer un pont entre la Ville et le CSSPI pour revoir ces corridors scolaires. La Ville voit aussi le plan local de déplacement.

Elle invite les gens à la contacter directement s'il y a des enjeux dans les écoles en ce qui concerne la sécurité. Son courriel est marie-claude.baril@montreal.ca et son numéro de téléphone est le (438) 869-0291.

Elle ajoute qu'il faut aussi contacter le 311 pour des problèmes de déneigement ou de la glace sur les trottoirs du domaine public pour faire cheminer la requête adéquatement.

Madame Melha Kamel demande à Mme Baril s'il y aura une augmentation de brigadiers scolaires étant donné l'augmentation de la distance de marche. Mme Baril la réfère au SPVM pour cette question. En revanche, s'il y a des problèmes lors de la rentrée, il ne faut pas hésiter à le lui communiquer. Mme Kamel voudrait aussi savoir le délai entre une demande faite au 311 et la finalité de la requête. Madame Baril mentionne un exemple pour une demande de mesures d'apaisement. Les étapes sont :

- Il faut remplir un formulaire de mesures d'apaisement de l'arrondissement concerné.
- Il faut récolter des noms sur la rue pour confirmer que c'est un besoin des résidents.
- Une analyse de circulation est faite par le personnel de la Ville avec des équipements spécifiques (plaquettes au sol, caméras) pour connaître le nombre de véhicules qui passent sur la rue.
- Après environ deux ans, la demande devrait être complétée.

Monsieur Louis-Philippe Chrétien demande s'il y a eu un suivi à la suite des recommandations faites l'an dernier auprès de la Ville. Madame Baril mentionne que tout ce qui a été dit a été amené au comité de mobilité. Déjà, un enjeu qui avait été spécifié pour l'école secondaire Pointe-aux-Trembles a été réglé temporairement. Devant l'école, des agrandissements ont été faits pour les élèves qui attendent l'autobus sur la rue Sherbrooke. La Ville s'est assurée de sécuriser cet endroit et que les élèves n'attendent pas dans la rue. Des demandes de financement ont été envoyées à la Ville centre pour une liste d'améliorations dans le but de sécuriser les abords des écoles.

Monsieur Mohammed Souna relève un problème de déneigement des escaliers et trottoirs de l'école sur le domaine privé. Il aimerait que les écoles agissent avant qu'il arrive un accident. Il amènera cette problématique lors de son prochain comité d'établissement selon la recommandation de Mesdames Baril et Forgues.

Madame Aline Forgues remercie Mme Marie-Claude Baril pour les éclaircissements sur le dossier de la sécurité.

□□□□□

9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité de parents aura lieu le 19 février 2024, à 19 h, en vidéoconférence (TEAMS)

□□□□□

10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu :

Que l'assemblée soit levée à 21h35.

« ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ »